



Démarche : Vérification du maintien des compétences de l'ACPASRA, du BPP GAPPN mention "activités lagunaires" et du CPPA APPN mention "randonnée aquatique" le mercredi 25 novembre 2026 à Tahiti.

Organisme : Direction de la Jeunesse et des Sports

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Epreuve programmée le mercredi 25 novembre 2026 à Tahiti.

Date limite : fin des inscriptions le 25 octobre 2026

Références réglementaires du diplôme :

- Arrêté n° 1623 CM du 23 septembre 2009 relatif à l'organisation et aux conditions de préparation et de délivrance de l'attestation de compétences à la prévention, à l'assistance et au sauvetage en randonnée aquatique (ACPASRA) en Polynésie française (texte abrogé)

<https://lexpol.cloud.pf/LexpolAfficheTexte.php?texte=251383>

- Arrêté n° 953 CM du 7 juillet 2020 portant création et organisation de la mention "randonnée aquatique" du certificat professionnel polynésien d'accompagnateur d'activités physiques de pleine nature

<https://lexpol.cloud.pf/LexpolAfficheTexte.php?texte=553761>

- Arrêté n° 1777 CM du 6 octobre 2017 portant création et organisation de la mention "activités lagunaires" du brevet professionnel polynésien du guide d'activités physiques de pleine nature

<https://lexpol.cloud.pf/LexpolAfficheTexte.php?texte=504149&idr=0&np=1>

Personnes concernées

Les titulaires d'un des diplômes listés ci-dessous sont soumis à la vérification, tous les cinq ans, du maintien de leurs compétences en matière de sécurité et de secours en randonnée aquatique :

- ACPASRA
- BPP GAPPN mention "activités lagunaires"
- CPPA APPN mention "randonnée aquatique"

La réussite au test technique, prolonge, d'une durée de cinq ans, les prérogatives du

Vérification du maintien des compétences de l'ACPASRA, du BPP GAPPN mention "activités lagoc
titulaire du diplôme.

Description du test technique

Il consiste à réaliser un parcours en palmes, masque et tuba, à l'issue duquel le candidat porte secours à une victime inconsciente, équipée conformément à la réglementation en vigueur.

L'épreuve comprend les 5 étapes suivantes :

1. le candidat réalise un 200 mètres en palmes, masque et tuba en eau libre ;
2. à la fin du 200 mètres, le candidat porte secours à une victime inconsciente ;
3. le candidat remorque, en sécurité, la victime sur une distance de 50 mètres vers une embarcation ;
4. le candidat sort la victime de l'eau, la hisse à bord de l'embarcation, qui est un navire à franc bord peu élevé ou un bateau possédant une échelle, et la met en sécurité.
5. le candidat effectue une vérification des fonctions vitales de la victime, si nécessaire, il alerte les secours et utilise le matériel disponible.

Les étapes s'enchaînent sans interruption.

Le départ s'effectue dans l'eau et le candidat est équipé de son propre matériel au déclenchement du chronomètre.

L'arrêt du chronomètre s'effectue lorsque le sauveteur atteint l'embarcation, avant de remonter la victime à bord.

Pour valider le test technique, le candidat doit :

- réaliser le parcours chronométré dans un temps inférieur ou égal à 5 minutes 20 secondes,
- et utiliser les techniques de sauvetage et de secourisme appropriées. Il faudra notamment réaliser une mise en "position latérale de sécurité" et une "réanimation cardio-pulmonaire".

IDENTIFICATION

Civilité candidat

Monsieur
Madame

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Monsieur

☐ Madame

Nom de naissance

Merci d'écrire ce nom en MAJUSCULES.

Nom d'épouse

Merci d'écrire ce nom en MAJUSCULES.

Prénoms

Inscrire le 1er prénom sur la pièce d'identité et si vous le souhaitez, Le 2ème prénom si c'est celui utilisé couramment.

Vérification du maintien des compétences de l'ACPASRA, du BPP GAPPN mention "activités lago

Ex : Julien, Teva

Date de naissance

Pays de naissance

Indiquez le pays de naissance

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Polynésie française

☐ France

☐ Autre

Lieu de naissance (PF)

Ville ou commune de naissance telle que marquée sur la pièce d'identité

Lieu de naissance (France)

Ville ou commune de naissance telle que marquée sur la pièce d'identité

Lieu de naissance (étranger)

Ville ou commune de naissance telle que marquée sur la pièce d'identité.

Ce texte étant repris automatiquement sur l'attestation générée par l'application, merci d'écrire la ville avec la première lettre en Majuscule suivi du pays avec la première lettre en Majuscule.

Exemple : Apia, Samoa

Téléphone

Indiquez le numéro de téléphone où vous êtes le plus facilement joignable (portable de préférence) au format : 87 XX XX XX.

Mail

Indiquez votre adresse mail pour recevoir votre convocation

Adresse physique

Commune de résidence

Indiquez votre commune de résidence

Adresse postale

Boite postale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ J'ai une boîte postale en Polynésie française

☐

Numéro boîte postale (BP)

Indiquer le numéro de votre boîte postale

Commune de la boîte postale (BP)

Indiquer la commune de votre boîte postale

Adresse postale

Indiquez votre adresse complète de distribution du courrier ou votre adresse physique complète.

PIECES REQUISES POUR PARTICIPER AU RECYCLAGE

Pièces justificatives à fournir

Vous pouvez utiliser votre téléphone portable pour photographier ou scanner les pièces justificatives demandées en utilisant un logiciel approprié, téléchargeable sur Google Play ou sur App store.

Tout document illisible, mal cadré ou de mauvaise qualité sera refusé.

PIÈCES GÉNÉRALES

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce d'identité

Scan d'une pièce d'identité EN COURS DE VALIDITÉ :

- passeport ;
- carte nationale d'identité (CNI) recto-verso ;
- permis de conduire.

Pour la CNI, il est impératif de présenter le recto et le verso, afin que la date de validité soit contrôlée.

Pour insérer plusieurs fichiers, vous pouvez fusionner vos documents dans un seul fichier PDF avec une application comme celle du site https://www.ilovepdf.com/merge_pdf.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Diplômes

Joignez la copie de votre diplôme (ACPASRA ou BPP GAPPN "activités lagonaires" ou CPPA APPN "randonnée aquatique")

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Certificat médical

Donnez un certificat médical datant de moins d'un an à la date du test technique, de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la randonnée aquatique

Un modèle est proposé ci-dessous que vous pouvez fournir à votre médecin.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Situation de handicap

Pour les personnes en situation de handicap, fournissez l'avis d'un médecin du sport sur l'aptitude du candidat à participer à l'épreuve du test technique, aménagée ou non, ainsi qu'à encadrer un public en toute sécurité.

Poids

Afin de répartir au mieux les rôles en tant que victime et capitaine, dans la mise en œuvre du test, merci de bien vouloir

Taille

Afin de répartir au mieux les rôles en tant que victime et capitaine, dans la mise en œuvre du test, , merci de bien vouloir indiquer votre taille en cm.

Exemple : 1,90m fait 190cm

FINALISATION

AUTORISATIONS

Autorisation coordonnées

J'autorise la Direction de la Jeunesse et des Sports à communiquer mon identité ainsi que mes coordonnées (nom, prénom, téléphone, email) à des tiers recherchant un accompagnateur en randonnée aquatique.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Autorisation image

J'autorise la Direction de la Jeunesse et des Sports à utiliser mon image sur le site internet et les réseaux sociaux, dans le cadre de la promotion du recyclage de l'A.C.P.A.S.R.A., du B.P.P. G.A.P.P.N mention "activités lagonnières" et du C.P.P.A. A.P.P.N. mention "randonnée aquatique" et ses lauréats.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Attestation sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Clause RGPD

Les données à caractère personnel collectées par la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS), directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des inscriptions à la vérification du maintien des compétences en matière de sécurité et de secours en randonnée aquatique. Le traitement de ces données est nécessaire pour l'instruction de votre demande ainsi qu'à l'accomplissement des missions de service public. Les données à renseigner dans le présent formulaire sont à ce titre obligatoires.

Elles sont à destination de la DJS ainsi que des entités ou services de l'administration ayant un intérêt à en connaître conformément aux lois et délibérations du pays et des

Vérification du maintien des compétences de l'ACPASRA, du BPP GAPPN mention "activités lagoon" et des textes pris pour leur application, et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité (en cas de données relatives à la santé, merci de vous présenter à l'adresse indiquée ci-après, muni de votre pièce d'identité. Aucune donnée médicale ne sera communiquée à distance) : Direction de la Jeunesse et des Sports - BP 67, 98713 Papeete, Tahiti - reglementation@jeunesse.gov.pf.

Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL, sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 PAPEETE - dpo@informatique.gov.pf ou consulter notre politique de protection des données : <https://www.service-public.pf/djs/>.